



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 08 juin 2020
Séance du 15 juin 2020

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : Martine SCHMITT

Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle,
SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, HIPPI Alain, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy,
MATHIS Toni, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal
Absent : MATHIS Andréa donne pouvoir à HIPPI Alain

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 25 mai 2020
- 3) Affectation de résultat 2019
- 4) Fixation du loyer 2020 du Commerce de proximité
- 5) Fixation des taux d'imposition 2020
- 6) Demande de subvention ALSATIA : renouvellement des tenues folkloriques
- 7) Budget primitif 2020
- 8) Service Mutualisé avec la CCPZ : renouvellement des conventions pour la durée du mandat
- 9) Modification des statuts de la CCPZ : intérêt communautaire pour le déploiement du FTTH (Fiber To The Home) sur le territoire
- 10)Création des commissions
- 11)Travaux cuisine salle polyvalente
- 12)Aménagement paysager et réfection monument aux morts
- 13)Aménagements complémentaires aire de jeux
- 14)Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Travaux d'extension de l'éclairage public rue du Stade
- Immeuble 20 rue Principale

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : Martine SCHMITT

1/ 7.1 Décisions Budgétaires Affectation du résultat 2019

DCM19-2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM07-2020 validant le compte administratif 2019 et l'affectation de résultat.

En concertation avec le Conseiller aux Décideurs Locaux de la DRFIP Monsieur BARDON, Monsieur le maire souhaite revoir l'affectation de résultat.

Pour mémoire ci-dessous la balance de l'exercice 2019

Investissement :

Dépenses	286 498,02€
Recettes	482 365,76€
Excédent	195 867,74€

Fonctionnement :

Dépenses	333 390,92€
Recettes	734 023,38€
Excédent	400 632,46€

Résultat net 2019- Excédent 596 500,20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

- L'affectation des résultats suivante

RI- Article 001 « excédent reporté » 195 867,74€

RF-Article 002 « excédent reporté » 400 632,46€

CONFIRME que cette affectation annule et remplace l'affectation de la DCM07-2020 du 27 février 2020

Adopté à l'unanimité

2/ 3.3 Locations Loyer Commerce de proximité S'Dorf Ladel 2020

DCM20-2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM18-2019 fixant le loyer du commerce de proximité S'Dorf Ladel à 150 €uros (cent cinquante) pour l'année 2019.

Il rappelle la situation de crise sanitaire liée au COVID19 et l'amplitude d'ouverture restreinte du commerce durant cette période.

Il informe le Conseil Municipal avoir décidé par certificat administratif en date du 24 avril du maintien du prix de loyer sans appliquer de révision pour 2020 au vue de la situation particulière liée à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CONFIRME** le maintien du loyer du commerce de proximité S'Dorf Ladel à 150 €uros (cent cinquante) pour l'année 2020
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Le bilan financier au 31 décembre 2020 sera analysé au moment venu pour fixer le loyer de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

3/ 7.2 Fiscalité Fixation des taux d'imposition 2020

DCM21-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de maintenir les taux des diverses taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,19%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,25%

Adopté à l'unanimité

4/ 7.5 Subventions Demande de subvention ALSATIA : renouvellement tenues folkloriques

DCM22-2020

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par la société de Musique ALSATIA concernant le renouvellement de leurs tenues folkloriques.

Il présente le devis établi par les établissements EXCLUSIV VON FISCHER basés en Allemagne dans le Schwarzwald joint à cette demande de subvention, d'un montant de 3 778.96€ TTC

Le Maire expose qu'il conviendrait de soutenir la société de Musique ALSATIA dans cette acquisition sachant que la société de Musique anime tout au long de l'année divers évènements dans la commune, le groupe ayant une renommée non négligeable, il représente la commune dans l'ensemble de ses déplacements, il est d'avis de contribuer à cet investissement vestimentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de **2 000€** à la société de Musique ALSATIA dans le cadre du renouvellement des tenues folkloriques.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2020 à l'article 6574

Adopté à l'unanimité

**5/ 7.1 Décisions budgétaires
Finances-Budget Primitif 2020**

DCM23-2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget Primitif** 2020 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article

Approuve le Budget Primitif 2020 dont la balance générale s'établit comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses : 838 493,46€

Recettes : 838 493,46€

Section investissement

Dépenses : 688 718,74€

Recettes : 688 718,74€

Adopté à l'unanimité

**6/ 5.7 Intercommunalité
Service Mutualisé avec la CCPZ : renouvellement des conventions pour
la durée du mandat**

DCM24-2020

Le Maire rappelle aux élus la mise en place des Services Mutualisés avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn depuis 2014

- La COMPTABILITE par délibération du 26/08/2014
- Le SECRETARIAT par délibération du 26/08/2014
- La PAIE par délibération du 16/12/2014

Afin de renouveler ces services auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le Maire précise qu'il conviendrait de signer de nouvelles conventions, d'une durée d' 1 an renouvelable par tacite reconduction pour la durée du mandat jusqu'en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le renouvellement des conventions suivantes :

- Mise à disposition du service COMPTABILITE
- Mise à disposition du personnel administratif de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- Mise à disposition du service PAIE

PRECISE que ces conventions sont d'une durée d' 1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la prochaine échéance municipale en 2026.

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision

Adopté à l'unanimité

7/ 5.7 Intercommunalité

Modification des statuts de la CCPZ : intérêt communautaire pour le déploiement du FTTH sur le territoire

DCM25-2020

Le Maire expose que l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre peut définir l'intérêt communautaire de certaines compétences afin de distinguer au sein d'une compétence les actions et les équipements qui continueront à relever du niveau communal, de ceux qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal, doivent être gérés par la Communauté.

Dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est inscrit, au titre des compétences facultatives, l'étude, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'un réseau câblé, d'une télé locale participant à l'information de la vie territoriale.

Par délibération du 28 février 2019, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH avec SFR pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire du Pays de la Zorn.

C'est dans ce cadre-là que la Communauté de Communes doit adapter ses statuts et préciser que le déploiement du FTTH sur notre territoire constitue, dans le cadre de la compétence d'Aménagement de l'espace, une action d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 février 2019 autorisant le Président à signer une convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH avec SFR pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2020 ;

Et après avoir fait lecture de la nouvelle rédaction des statuts,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sous la rubrique « compétences obligatoires » et rédigée ainsi :

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1/ Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; ***établir et exploiter sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications téléphoniques (dont le THD, la fibre optique, FTTH...).***

- **NOTIFIE** cette décision ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au Préfet pour suite à donner.

Adopté à l'unanimité

8/ 5.2 Fonctionnement des assemblées

Constitution des commissions municipales permanentes

DCM26-2020

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux, dont le maire est président de plein droit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de constituer pour la durée du mandat, les commissions suivantes :

Commission	Membres	Vice-Président
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Lucie KLEIN • M Nicolas SPEICH • M Éric BURGER • Mme Andréa MATHIS 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Manuela SCHOLLER
Urbanisme assainissement voirie	<ul style="list-style-type: none"> • M Toni MATHIS • M Remy MAHLER • M Pierre GIRARDIN • M Philippe REBER • M Éric BURGER 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Martine SCHMITT
Vie associative, sport, culture et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • M Daniel SCHLEIFER • M Éric HANSS • M Toni MATHIS • Mme Manuela SCHOLLER 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Christelle ENTZMINGER
Cimetière et bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Martine SCHMITT • M Pascal STAATH • M Rémy MAHLER • M Philippe REBER 	<ul style="list-style-type: none"> • M Éric BURGER
Vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Andréa MATHIS • Mme Lucie KLEIN • Mme ENTZMINGER Christelle • M Éric HANSS 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Manuela SCHOLLER
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • M Pierre GIRARDIN • Mme Manuela SCHOLLER • M Éric HANSS • Mme Andréa MATHIS 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Christelle ENTZMINGER
Environnement et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Andréa MATHIS • M Daniel SCHLEIFER • M Pascal STAATH • Mme Lucie KLEIN 	<ul style="list-style-type: none"> • M Éric BURGER
Agriculture, forêt et coulée de boue	<ul style="list-style-type: none"> • M Daniel SCHLEIFER • M Nicolas SPEICH • Mme Martine SCHMITT • M Pierre GIRARDIN • M Pascal STAATH 	<ul style="list-style-type: none"> • M Éric BURGER

Adopté à l'unanimité

**9/ 5.3 Désignation de représentants
Proposition des commissaires siégeant au sein de la Commission
Communale des Impôts Directs (CCID)**

DCM27-2020

A l'issue des élections municipales et de l'installation du nouveau Conseil Municipal

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire, Président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Ainsi pour la commune d'ALTECKENDORF sont attendues 24 propositions de personnes

Le Maire étant membre de droit à la CCID il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** les personnes suivant le tableau ci-dessous pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs d'Alteckendorf

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Taxe Foncière Bâtie	<ul style="list-style-type: none"> - SCHOLLER Manuela - GIRARDIN Pierre - HANSS Eric 	<ul style="list-style-type: none"> - LIPS Stéphanie - HAMMANN André - ROOS Armand
Taxe Foncière Non Bâtie	<ul style="list-style-type: none"> - BURGER Eric - REBER Philippe - STAATH Pascal 	<ul style="list-style-type: none"> - HOLLNER Jean-Pierre - JAECKEL-VOLKMAR Claire - KOPP Michel
Taxe Habitation	<ul style="list-style-type: none"> - ENTZMINGER Christelle - SPEICH Nicolas - MAHLER Rémy 	<ul style="list-style-type: none"> - MATHIS Andréa - SCHLEIFER Daniel - SCHMITT Jean-Marc
CFE	<ul style="list-style-type: none"> - SCHMITT Martine - KLEIN Lucie - MATHIS Toni 	<ul style="list-style-type: none"> - CULLY Caroline - MONTANARO Jean - MATHIS Jean-Michel

N°	TITULAIRE SUPPLEANT	Civilité	Nom	Prénom	Date Naissance	Adresse	Imposition
1	TITULAIRE	Mme	SCHOLLER	Manuela	06/01/1976	15 rue des Charrons	TH-TFB-TFNB
2	TITULAIRE	M	BURGER	Eric	19/09/1960	1 rue Mercière	TH-TFB-TFNB
3	TITULAIRE	Mme	ENTZMINGER	Christelle	30/03/1982	80 rue Principale	TH-TFB-TFNB
4	TITULAIRE	Mme	SCHMITT	Martine	05/05/1973	4 rue de Hochfelden	TH-TFB- CFE
5	TITULAIRE	M	GIRARDIN	Pierre	14/01/1963	16 rue Neuve	TH-TFB
6	TITULAIRE	M	HANSS	Eric	22/11/1967	5 rue de Hochfelden	TH-TFB
7	TITULAIRE	M	REBER	Philippe	24/12/1968	2 rue de la Chapelle	TH-TFB-TFNB
8	SUPPLEANT	M	SCHLEIFER	Daniel	21/02/1979	5 rue du Cerisier	TH-TFB-TFNB
9	TITULAIRE	M	SPEICH	Nicolas	29/08/1980	13 rue des Ecoles	TH-TFB
10	TITULAIRE	Mme	KLEIN	Lucie	28/12/1986	107 rue Principale	TH-CFE
11	TITULAIRE	M	STAATH	Pascal	02/10/1968	1A rue de Ringendorf	TH-TFB-TFNB
12	SUPPLEANT	Mme	MATHIS	Andréa	14/12/1983	15 Impasse de Roseaux	TH-TFB-TFNB
13	TITULAIRE	M	MAHLER	Rémy	24/09/1963	2 route de Pfaffenhoffen	TH-TFB-TFNB
14	TITULAIRE	M	MATHIS	Toni	14/03/1986	14 rue des Charrons	TH-TFNB-CFE
15	SUPPLEANT	Mme	LIPS	Stéphanie	23/10/1979	1A rue de la Gare	TH-TFB
16	SUPPLEANT	M	HAMMANN	André	24/08/1954	45 rue Principale	TH-TFB-TFNB
17	SUPPLEANT	M	ROOS	Armand	22/10/1950	4 rue de la Gare	TH-TFB-TFNB
18	SUPPLEANT	M	HOLLNER	Jean-Pierre	18/06/1950	15 rue des Ecoles	TH-TFB-TFNB
19	SUPPLEANT	Mme	JAECKEL-VOLKMAR	Claire	13/11/1962	28 rue de Hochfelden	TH-TFB-TFNB
20	SUPPLEANT	Mme	CULLY	Caroline	24/04/1976	7 rue de la gare	CFE-TH
21	SUPPLEANT	M	MATHIS	Jean-Michel	28/03/1954	19 route de Pfaffenhoffen	TH-TFB-TFNB-CFE
22	SUPPLEANT	M	KOPP	Michel	06/01/1954	85 rue Principale	TH-TFB-TFNB
23	SUPPLEANT	M	MONTANARO	Jean	13/08/1967	3 rue des Vergers 67330 BUSWILLER	TFB-CFE
24	SUPPLEANT	M	SCHMITT	Jean-Marc	15/04/1955	27 rue de Hochfelden	TH

Adopté à l'unanimité

**10/ 5.3 Désignation de représentants
Désignation d'un délégué au SDEA**

DCM28-2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigné un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune-Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ;

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de désigner en application de l'article 11 des statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :
 - pour la Compétence assainissement **M Alain HIPP**

Adopté à l'unanimité

11/ 1.1 Marchés publics Travaux cuisine salle polyvalente
--

DCM29-2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de rénovation entrepris en 2017 à la salle polyvalente.

La cuisine n'ayant pas fait l'objet de travaux à cette période il conviendrait de rafraichir cet espace.

Monsieur le Maire présente deux devis réceptionnés pour les travaux de la cuisine de la salle :

- Devis de la société ARON d'un montant de 3 425€ HT pour l'isolation des rampants
- Devis de la société Carrelage SCHOLLER et Fils de 6 137.50€ HT pour la réfection du carrelage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les travaux de rafraichissement de la cuisine
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis suivant :

- la société ARON d'un montant de 3 425€ HT pour l'isolation des rampants
- la société Carrelage SCHOLLER et Fils de 6 137.50€ HT pour la réfection du carrelage
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs et comptables relatifs à cette décision

Les dépenses sont inscrites au budget primitif à l'article 21318 en augmentation de valeur du bien B6 Salle polyvalente

Vote Pour 14
Abstention 1

12/ 1.1 Marchés publics Travaux extension Eclairage Public rue du Stade
--

DCM30-2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail signé avec ORANGE pour la mise en place de l'antenne relai.
Les travaux de raccordement électrique de l'antenne, entièrement financés par ORANGE ont été confiés à l'entreprise PAUTLER de MERTZWILLER.

Monsieur le Maire précise que la Commune d'Alteckendorf a souhaité bénéficier de cette intervention pour réaliser une extension du réseau de l'éclairage public rue du Stade, en effet cette zone n'étant pas éclairée, l'installation d'un mat EP supplémentaire devant le club house permettrait l'éclairage nocturne de la rue.

Monsieur le Maire a signé un devis de 5 975.50€ HT en date du 05 mars 2020 précisant une facturation au mètre réel.

La réfection de la surface d'enrobé étant supérieure au devis, le coût des travaux au mètre réel s'élève à 7 132€ HT sur le décompte du 12 juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue du Stade
- **AUTORISE** le Maire à signer le décompte d'un montant de 7 132€ HT et payer la facture correspondante
- **PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget primitif à l'article 21534

Adopté à l'unanimité

**13/ 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
Immeuble 20 rue Principale**

DCM31-2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération DCM36-2019 du 17 octobre 2019 relative au bien immobilier cadastré section 4 parcelle 23 et section 4 parcelle 22 sis 20 rue Principale.

Monsieur le Maire précise que le dossier évolue et qu'il a réceptionné une offre pour l'acquisition de ce bien.

M. et Mme MANGIONE Éric et Christine font une offre de prix à 170 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition d'achat de M. et Mme MANGIONE Éric et Christine d'un montant de 170 000€
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision

Adopté à l'unanimité
